Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20260304-2026_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Date de convocation :
13 février 2026

COMMUNE D'AUCALEUC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

Membres :
- En exercice : 13
- **Présents : 10**
- **Votants : 13**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE
Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ
Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN

Secrétaire de séance : Christine RAFFRAY

Délibération n°2026-04

Affectation des résultats 2025 au budget 2026

A l'issue de la présentation du compte financier unique 2025, Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 269 111,27 € et qu'il convient conformément à l'instruction M57 d'affecter cet excédent de fonctionnement au budget primitif 2026 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Il propose d'affecter à la section d'investissement 29 000 € calculés de la manière suivante :

	Besoin de financement en investissement à la clôture de l'exercice 2025 :	- 37 549, 58 €
+	Restes à réaliser 2025 en dépenses :	+ 68 420, 00 €
-	Restes à réaliser 2025 en recettes :	- 2 160, 00 €
		29 000, 00 €

(Arrondi au millier d'euros supérieur)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 de 269 111,27 € au budget primitif 2026 comme suit :
  - En recettes de fonctionnement au **compte 002 : 240 111, 27 €**
  - En recettes d'investissement au **compte 1068 : 29 000, 00 €**

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme, le 10 mars 2026,
Le Maire, Christophe OLLIVIER

La secrétaire de séance,
Christine RAFFRAY,